

**Séance ordinaire du Conseil de Prévost
 du 16 octobre 2024**

Monsieur le Maire nous présenta au tout début un exposé sur les coûts élevés de l'étalement urbain et les avantages financiers de la densification que nous cherchons toujours à comprendre. Oui, le maire a sûrement raison, mais le Prévostois de naissance, Yvon Blondin, fit remarquer qu'on est bien aussi en pleine

nature. Le maire acquiesça en fournissant l'exemple de sa propre résidence.

Il fut question des coûts des infrastructures de la possible future école secondaire. Un chiffre de près de 20M\$ fut avancé. Après une avalanche de chiffres de plus et de moins comprenant des subventions

et taxes foncières, la Ville en retirerait un bénéfice de 200 000 \$.

Une offre d'achat 2,2 M\$ fut déposée pour l'acquisition de l'ancien terrain du Marché aux puces. Un dépôt de 200 000 \$ non remboursable fut fait. La parcelle appartenant à la Ville de Prévost fera encaisser un bénéfice de 1 359 000 \$.

On note une augmentation de 255 % des matières déposées à l'Écocentre de Saint-Jérôme. La Ville de Prévost en faisant parti, un montant additionnel de 37 000 \$

devra être déboursées : la cause serait liée aux événements climatiques de cet été.

Au prix de 47 500 \$ chacune, deux surfaceuses électriques furent acquises pour l'entretien des sentiers de ski de fond du parc de la Rivière-du-Nord. Cela permettra de passer trois fois par semaine au lieu de deux comme avant.

Un citoyen fit remarquer que la propreté des abribus sur la route 117 laissait à désirer. Le directeur général, monsieur Laberge, explique que la stratégie était de ne pas installer de poubelle en comptant sur la civilité des citoyens. De toute évidence cela ne fonctionne pas et le personnel de la ville veillera régulièrement à la propreté des lieux.

Un Prévostois questionne le maire sur la capacité des trois bassins d'épuration compte tenu des nouvelles constructions qui s'annoncent dans notre Ville. Selon les études qui ont été faites, monsieur Germain répond que les équipements pourront supporter les progrès qui s'annoncent dans Prévost dans la mesure où des travaux majeurs seront faits cette année dans ces bassins. Il souligne le piètre état de ses bassins qui ont été causé par l'accumulation des boues et des sédiments.

Le maire nous exposa que, selon les données gouvernementales, notre bibliothèque est physiquement trop petite et que nous devons en construire une nouvelle. Notons que nous aurons droit à une subvention qui avait déjà été annoncée pour la construction de cette

dernière. À la suite de cette annonce, monsieur Gilles Raymond de la rue Guénette s'inquiète du remplacement du livre papier par la tablette électronique. Le maire n'est pas d'accord avec cette affirmation et précise que la nouvelle bibliothèque sera utilisée comme un troisième lieu de rencontre et d'échanges.

Un édifice d'une valeur de 19 M\$ sera érigé sur les terrains où se situe le Salon de coiffure Françoise ainsi que l'ancienne place d'affaires de Renaud Assurances. Une bâtisse de cinq étages construits en escalier : le premier étage comprendra des commerces et les quatre autres, des logements avec stationnement souterrain. Monsieur Gilles Raymond demande si des gicleurs allaient être installés. Monsieur le maire croit que oui et monsieur Raymond demanda si l'achat d'un camion échelle était envisagé. Le maire répondit que de toute façon la caserne actuelle ne peut pas accueillir un camion échelle et qu'une entente était faite avec les Villes de Saint-Jérôme et Sainte-Adèle pour les interventions en hauteur.

La Ville fit la demande au ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour autoriser l'installation de radars photo dans les zones jugées nécessaires par la Ville, par exemple sur la rue Louis Morin et sur le chemin du Lac-Écho.

**NATURELLEMENT
 Avec vous depuis 2009**

Un cimetière naturel et un lieu funéraire unique au Québec.
 À travers une mission humaine, nous offrons beaucoup plus que des services funéraires traditionnels.

Chacune de nos actions vise à vous offrir de l'apaisement et la tranquillité d'esprit. Une équipe attentionnée, à l'écoute de vos besoins.

Services funéraires complets | Cérémonie | Exposition | Crémation | Rapatriement

LES SENTIERS
 CIMETIÈRE NATUREL / SERVICES FUNÉRAIRES
 MAGNUS POIRIER 100 ANS 5 GÉNÉRATIONS

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca
 24 heures sur 24 | 7 jours sur 7

ABATTAGE émondage
MB *STIHL*
 Pour un service professionnel & garanti
 Assurance complète
 15 ans d'expérience

- Abattage - Émondage
- Dénégement de toiture
- Déboisement : terrains et chemins
- Service de déchetage - Prix compétitifs

Mario Binette, propriétaire
450-712-7728

Il existe de nombreuses raisons pour consulter en chiropratique

Mal de dos
 Mal de cou
 Maux de tête
 Douleurs dans les bras, engourdissements
 Maux d'oreille à répétition
 Sciatique
 Douleurs dans une jambe
 sont des exemples...

CENTRE CHIROPRATIQUE VITALITÉ
 Technique douce

Consultez pour un examen approfondi, un diagnostic et des conseils sur les traitements

Prenez rendez-vous :
450-224-4402

2894, boul. Curé-Labelle bureau #104, Prévost JOR 1T0
D^{re} Isabelle Cazeaux
 Chiropraticienne D.C.